

La plate-forme multimodale de Nesle.



DR

**Vritable symbole du renouveau du transport fluvial qui se dessine depuis environ dix ans, le canal Seine-Nord Europe s'avère être à la fois un enjeu majeur pour la relance des voies navigables en France mais aussi l'un des projets phares des réseaux trans-européens de transport (RTE-T) de l'Union européenne.**

Maillon central de la liaison fluviale européenne à grand gabarit Seine-Escaut, le canal reliera en 2016 l'Oise, à la hauteur de Compiègne, au canal Dunkerque-Escaut, à la hauteur d'Aubenchent-aubac. Sa réalisation permettra de lever un des principaux goulets d'étranglement du réseau européen en descendant les bassins de La Seine et du Nord-Pas-de-Calais, qui seront ainsi connectés aux 20 000 km du réseau européen à grand gabarit. Ce projet renforcera par ailleurs la position des ports français du Havre, Rouen et Dunkerque et structurera leur hinterland et le réseau de ports intérieurs. En plaçant une partie importante du territoire français au cœur de l'Europe, le canal doit donc être vu comme un grand projet de solidarité interrégionale et de rapprochement européen.

**Un projet qui participe pleinement aux objectifs du Grenelle de l'Environnement**

Au-delà des questions d'aménagement, le projet de canal Seine-Nord Europe s'inscrit dans une démarche globale de réduction des impacts environnementaux des transports et participe de ce fait pleinement aux objectifs du Grenelle de l'Environnement. En effet, tout en garantissant la sécurité des personnes, la voie d'eau est économe en énergie et permet de lutter contre la pollution atmosphérique, l'effet de serre et la congestion routière.

Afin de financer et développer ce projet d'envergure européenne, c'est le Contrat de partenariat qui a été retenu. Il contribuera à créer des recettes nouvelles pérennes qui s'appuieront à la fois sur les activités de transport et sur le développement économique le

long du canal. Le canal comprendra donc un péage d'infrastructure, des plates-formes multimodales et des activités complémentaires (transfert d'eau, développement d'énergies renouvelables le long du canal, tourisme...) qui permettront de dégager des recettes qui participeront aussi au financement du projet.

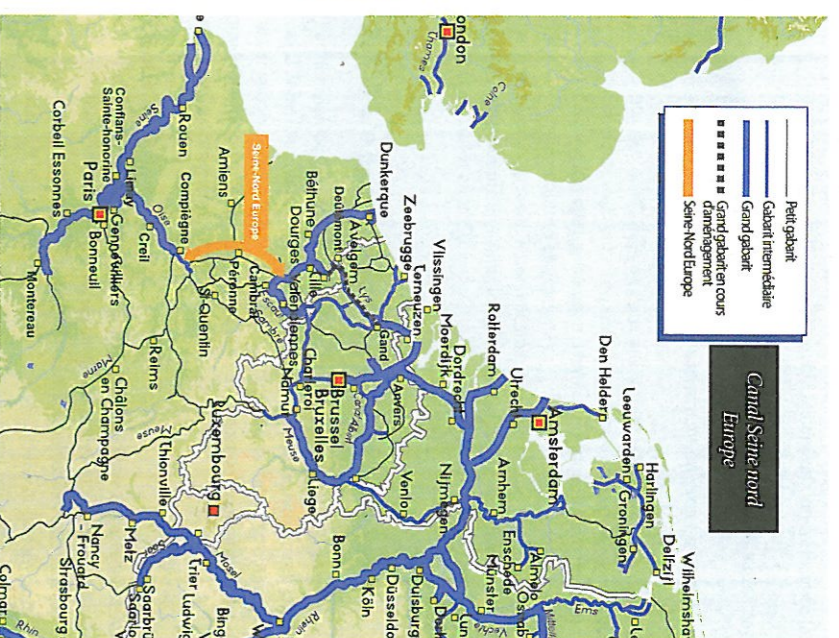
Le 5 avril dernier, Nicolas SARKOZY a lancé officiellement le dialogue compétitif pour la réalisation du canal. Cette étape donne le coup d'envoi aux discussions entre VNF et les deux entreprises candidates, Bouygues Travaux Publics et Vinci Concessions.

### Calendrier

- **12 septembre 2008** : le canal Seine-Nord Europe est déclaré d'utilité publique
- **15 décembre 2008** : le financement européen s'élève à 420 millions d'euros pour la liaison fluviale prioritaire Seine-Escaut. Il s'agit d'une décision européenne majeure qui ouvre la voie aux partenariats européens.
- **11 mars 2009** : Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, signent le protocole d'intention du canal Seine-Nord Europe avec les présidents de Conseils régionaux.
- **3 avril 2009** : lancement de l'A.A.P.C.
- **5 avril 2011** : lancement du dialogue compétitif pour la réalisation du canal

### Chiffres clés

- un projet de **4,2 milliards** d'euros courants HT en CP
- **4 plates-formes** d'activités : Cambrai-Marquion – Péronne-Haute Picardie – Nesle – Noyon
- **7 écluses** et **3 ponts**-canaux
- **5 quais** céréaliers et **2 quais** industriels
- **20 000 km** du réseau européen à grand gabarit connectés
- **106 km** de longueur
- **54 m** de largeur en surface
- **4,5 m** de profondeur
- **4 500 emplois** directs créés durant le chantier,
- **25 000 emplois** durables à l'horizon 2025
- **2017** : prévision de mise en service



## Le remplacement des 29 barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse



Début des travaux de construction des barrages sur l'Aisne et la Meuse.

© Vnf/p. cheuva

Les 29 barrages à aiguilles existants sur l'Aisne (6) et sur la Meuse (23), font partie des près de 120 barrages de navigation, conçus au XIXe et au début du XXe siècle, qui sont encore aujourd'hui exploités manuellement, leur exploitation étant particulièrement pénible voire dangereuse pour les agents.

En créant des retenues artificielles, les barrages de navigation régulent le niveau d'eau des fleuves et des rivières et permettent de garantir un mouillage suffisant pour la navigation tout au long de l'année, hors période de crues. Ils contribuent également de ce fait à assurer l'alimentation en eau potable des populations ainsi qu'à satisfaire les besoins de l'industrie (dont centrales nucléaires) et de l'agriculture. Le remplacement de ces barrages manuels par des barrages automatisés doit permettre de fiabiliser et d'optimiser la gestion actuelle de la rivière dans le respect des caractéristiques fondamentales de la voie et de son fonctionnement hydraulique et hydrologique.

Le Contrat de partenariat porte sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement de 29 barrages manuels et sur l'éventuelle déconstruction totale ou partielle des 29 barrages à remplacer, ainsi que sur

l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement des deux barrages déjà automatisés de Givet et de Monthermé. Ces deux ouvrages font partie de la chaîne de barrages permettant de gérer la ligne d'eau de la Meuse et ont été récemment reconstruits par VNF en 2002 et 2008 respectivement. Le projet prévoit également d'équiper les nouveaux barrages en ouvrages de franchissement piscicole. Pour chaque tronçon, ces équipements devront permettre le franchissement des espèces présentes dans le cours d'eau, ainsi que des espèces migratrices potentielles. Le contrat porte également sur la mise en œuvre des mesures environnementales réglementaires et d'accompagnement qui seront définies dans le cadre du projet.

Le maintien du plan d'eau, nécessaire à la navigation et aux autres usages existants, devra être garanti pendant les travaux nécessaires au remplacement. Ainsi, jusqu'à la mise en service du dernier barrage automatique, des barrages manuels, exploités par VNF, coexistent avec de nouveaux ouvrages en études, en construction, ou encore en exploitation. Par ailleurs, l'émergence de nouvelles technologies de microcen-

trales adaptées à de faibles hauteurs de chute d'eau permet d'envisager une production hydroélectrique économiquement rentable sur ces barrages de navigation. VNF souhaite donc étudier l'opportunité d'associer aux nouveaux barrages des équipements de production d'énergie hydroélectrique, contribuant ainsi à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure de la France et à réduire le coût global de l'opération. Les candidats seront donc invités, au cours du dialogue compétitif, à intégrer dans leurs propositions et leur offre le financement, la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement de microcentrales hydroélectriques accessoires aux barrages. Le projet pourra enfin comprendre l'exercice d'activités générant des recettes annexes.

Avec environ 200 M d'euros d'investissement, au cœur des enjeux et de l'activité des territoires, ce projet sera générateur d'emplois tant en phase de construction que d'exploitation.



Le barrage de Venette.

© Vnf/p. les forêts